



Abu Dhabi Accueil

Association Loi 1901 N°W751213496

Règlement Intérieur

I - Adhésion à Abu Dhabi Accueil

- 1) Abu Dhabi Accueil est ouvert à toute personne ayant au moins 18 ans.
- 2) Toute personne souhaitant adhérer doit remplir, dater et signer le formulaire prévu à cet effet, recto-verso.
- 3) Pour devenir membre et recevoir la carte d'adhérent, une cotisation est demandée. Celle-ci est annuelle, son montant est révisable au 1er septembre de chaque année.

La carte est délivrée au nom de la personne qui s'est inscrite. Elle est valable pour l'ensemble de la famille proche : l'adhérent(e), son conjoint, ses enfants, ses parents et beaux-parents.

Avantages de la carte de membre d'Abu Dhabi Accueil :

- La carte d'Abu Dhabi Accueil permet de bénéficier de réductions chez certains commerçants : elle doit être présentée lors du passage en caisse.
- Les remises consenties s'entendent hors période de promotions, soldes ou articles bénéficiant de réductions. En règle générale, cette remise n'est pas cumulable avec une autre offre.
- Dans le cas où le commerçant refuserait d'appliquer la remise dans les conditions énoncées ci-dessus, le Comité d'Abu Dhabi Accueil doit en être avisé au plus vite.

II - Sorties et événements proposés par Abu Dhabi Accueil

1) Les inscriptions ont lieu aux heures d'ouverture du bureau d'Abu Dhabi Accueil, dans les délais impartis.

Aucune inscription ne peut être prise par téléphone, sauf si un dépôt de caution a été fait.

A chaque inscription, un reçu est remis au participant.

Le montant de la participation à l'évènement, sortie ou manifestation s'entend non remboursable*.

Les horaires fixés pour le déroulement de la sortie doivent être respectés.

Les retardataires ne sont pas attendus.

2) Les personnes non-membres d'Abu Dhabi Accueil peuvent s'inscrire à certaines sorties moyennant une participation aux frais majorée, sous réserve d'avoir pris connaissance du présent règlement et d'avoir signé une décharge de responsabilité.

3) Dans le cadre de certaines sorties ou événements, une caution peut être demandée afin de garantir la présence des inscrits. Celle-ci est restituée à la fin de la sortie ou de l'évènement.

4) Abu Dhabi Accueil se réserve le droit d'annuler une sortie. Dans ce cas, toute somme avancée par le participant est automatiquement remboursée. Celle-ci est tenue à disposition dans une enveloppe nominative aux permanences d'Abu Dhabi Accueil .

** sauf annulation en cas de force majeure (un justificatif pourra être demandé). La responsable de la sortie, évènement ou activité, pour Abu Dhabi Accueil, doit être prévenue par téléphone trois jours avant. Son nom et son numéro de téléphone figurent sur votre reçu.*

III - Ateliers d'Abu Dhabi Accueil

Abu Dhabi Accueil encourage les ateliers gratuits, mais ne peut les imposer. Toute personne animant ou participant à un atelier d'Abu Dhabi Accueil doit être en règle avec les lois du pays, être membre d'Abu Dhabi Accueil et à jour de sa cotisation.

Abu Dhabi Accueil propose :

1) Des ateliers pris en charge par des bénévoles d'Abu Dhabi Accueil (activités manuelles, cercle de lectures ...), gratuits pour les adhérents. Une participation pour les fournitures peut être demandée, à la discrétion de l'animatrice de l'activité.

2) Des ateliers pris en charge par des partenaires d'Abu Dhabi Accueil (cours d'aquagym, de langues...), payants pour les adhérent(e)s d'Abu Dhabi Accueil, qui bénéficient de tarifs préférentiels négociés par Abu Dhabi Accueil, et révisables chaque année au 1er septembre.
Les animateurs de ces ateliers doivent s'acquitter d'une cotisation de partenariat révisable chaque année au 1er septembre.

IV - Responsabilité d'Abu Dhabi Accueil

Toute inscription à Abu Dhabi Accueil s'accompagne de la signature d'une décharge de responsabilité. Lors de tout événement intégrant les enfants, ceux-ci sont obligatoirement placés sous la surveillance et responsabilité de leurs parents. En aucun cas, cette responsabilité ne peut être déléguée à une tierce personne.

Abu Dhabi Accueil peut être amené à faire appel à des sociétés professionnelles pour certaines de ses prestations. Ces sociétés possèdent leurs propres assurances conformément aux lois locales.

Les consignes de sécurité données par Abu Dhabi Accueil ou les sociétés professionnelles lors des sorties doivent être respectées, au même titre que le code vestimentaire ainsi que le code de bonne conduite en vigueur dans le pays.

Abu Dhabi Accueil et ses représentantes déclinent toute responsabilité et ne pourront être poursuivis en cas de vol, incident, accident, infraction... qui pourraient survenir au participant (adhérent et membres de sa famille, non adhérent) lors des activités, sorties ou événements.

Comme pour toute activité de la vie courante en expatriation, Abu Dhabi Accueil encourage les familles à souscrire une assurance responsabilité civile.

V - Les concours organisés par Abu Dhabi Accueil

Tout concours mis en place par Abu Dhabi Accueil est régi par le règlement joint en Annexe 1. En fonction du thème ou de la nature du concours, le règlement peut être complété par des clauses spécifiques, voire un nouveau règlement peut être mis en place.

Dans le cadre de certaines manifestations organisées par Abu Dhabi Accueil, des lots peuvent être gagnés par les participants. Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables contre de l'argent. Si le gagnant est absent et non représenté lors de la remise du lot, il perd son gain.

VI - Caution téléphonique

La caution autorise l'adhérent(e) à s'inscrire par téléphone (056 27 36 70) aux différents événements organisés par Abu Dhabi Accueil sauf indication contraire mentionnée sur les affiches.

L'inscription se fait uniquement aux heures d'ouverture des permanences.

L'adhérent(e) s'engage à régler le montant de l'inscription lors de l'activité.

La caution sera débitée du montant de l'activité réservée en cas de :

- non participation à l'activité réservée
- non annulation de l'inscription au minimum 3 jours avant l'activité
- en cas de non paiement de l'activité le jour de celle-ci.

Abu Dhabi Accueil s'engage à rembourser cette caution, sur simple demande lors des permanences, débitée du montant des activités réservées et non effectuées.

Au plus tard, lors de son grand café de fin de saison, Abu Dhabi Accueil s'engage à restituer toutes les cautions qui lui auront été confiées (débitées du montant des activités réservées et non effectuées).

Toute caution non réclamée au bout de trois ans devient la propriété d'Abu Dhabi Accueil.

VII - Exclusion d'Abu Dhabi Accueil

Le Comité d'Abu Dhabi Accueil peut être amené à décider de l'exclusion d'un membre en cas de manquement grave au présent règlement.